

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 417

## ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

---

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 417

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 3

#### ÉTAT B

*Mission « Égalité des territoires, logement et ville »*

I. – Modifier ainsi les ouvertures d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	+	-
	(majorer les ouvertures)	(minorer les ouvertures)
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	32 500	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Politique de la ville	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>32 500</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE</b>	<b>32 500</b>	

II. – Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	+	-
	(majorer les annulations)	(minorer les annulations)
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Politique de la ville	0	<b>- 2 290 000</b>
Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>- 2 290 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>- 2 290 000</b>	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif des emplois francs vise à favoriser l'emploi des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville. Il s'agit d'une expérimentation qui va se développer dans les années à venir. Afin d'accompagner la montée en charge du dispositif et de déployer un total de 800 emplois francs en 2013, un abondement du programme 147 « Politique de la ville » de 2,3 M€ d'autorisations d'engagement par rapport à l'enveloppe déjà déléguée à Pôle emploi est nécessaire.

Le présent amendement procède également à une réimputation de crédits sur le programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » de 32 500 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.